

Dossier : Plan Local d'Urbanisme



Chasse aux œufs

- Comptes administratifs 2024 et budget 2025
- Observatoire astronomique de la Lèbe
- Plan Local d'Urbanisme
- Travaux

Samedi 14 juin 2025

Inauguration
mairie
de Sutrieu

INFOS PRATIQUES

Mairie principale : 04 79 87 33 57

1, place de la Mairie • Belmont • 01260 Valromey-sur-Séran

Courriel : mairie@valromey-sur-seran.fr • **Site internet :** www.valromeysurseran.fr

Horaires d'ouverture : **Lundi** de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30

Mardi de 9h00 à 12h00 / **Jeudi** de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 12h00

Mairies déléguées : permanences ou rendez-vous

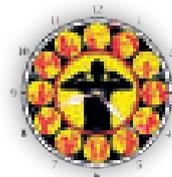
Lompnieu ou Vieu :

Jeudi de 9h00 à 12h00

Sutrieu :

Lundi de 9h00 à 12h00

Halte aux troubles de voisinage !



Chaque printemps, il est d'usage de faire un rappel sur le respect des règles de bruit de voisinage.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour

le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés exclusivement sur les horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30 ;

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;

- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Il est, par ailleurs, rappelé qu'il est interdit de laisser tourner le moteur d'une voiture à l'arrêt, que ce soit pour le chauffage ou le rafraîchissement de l'habitacle du véhicule.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme pour le bien-être de tous.

Déclaration de travaux forestiers

Nous vous rappelons que, selon l'arrêté municipal du 6 juin 2024, l'utilisation des voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'exploitation forestière (opérations de débardage, stockage et transports de bois) est soumise à réglementation. Le stockage des bois sur ces voies ou chemins ou leurs dépendances est soumis à autorisation.

Tout chantier d'exploitation forestière impliquant l'utilisation d'une voirie de compétence communale doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la mairie, par le donneur d'ordre ou son mandataire, par courrier ou e-mail. La déclaration doit être déposée par le propriétaire du fond exploité ou par l'acquéreur des bois si un contrat prévoyant cette disposition a été conclu entre les deux parties. En l'absence de déclaration, c'est la responsabilité de l'un ou de l'autre qui sera engagée en cas de dégâts sur la voirie ou d'encombrement des voies.



Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année !

Cette interdiction fait suite à un arrêté préfectoral.

Au-delà des possibles troubles de voisinage causés par les nuisances d'odeurs et de fumées, ainsi que des émissions polluantes et de composés cancérigènes, le brûlage des déchets verts représente un risque important d'incendies.

Les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes... en mélange ou pas avec d'autres déchets, doivent être portés à la déchetterie.

Nous profitons de cet article pour vous rappeler qu'il est interdit de tailler les haies et d'élaguer les arbres entre mars et août, période de nidification, ce pour protéger les oiseaux et leurs nids.



Pourquoi pas un peu d'argent de poche !

Tu as 16 ou 17 ans ? Rejoins nos équipes municipales pour accomplir des missions techniques ou administratives en échange d'une rémunération !

Tous les jeunes de 16 et 17 ans habitant sur la commune sont concernés.

Des missions te seront confiées en échange d'une indemnisation de 15 euros par mission de 3 heures.

Engagement sur juillet ou août pour une semaine (soit 5 missions).

Les dossiers sont disponibles au secrétariat de mairie pour retour avant le 13 juin 2025.



Quelques règles pour nos chiens et leur maître !

Nous vous rappelons que pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.

En cas « d'accident », il est obligatoire de ramasser ces déchets. Notre territoire offre des espaces sauvages suffisamment grands pour emmener nos animaux faire leurs besoins sans occasionner de gêne.

D'autre part, les aboiements incessants de chiens sont souvent source de conflits. Nous vous demandons de bien vouloir trouver une solution pour les faire taire et prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'absence pour éviter toute gêne de voisinage.

Chères Valsérantines, chers Valsérantins,



Le printemps arrive avec son lot d'actualités et d'avancées sur les dossiers municipaux, informations que vous trouverez dans ce nouveau numéro.

Comme chaque année, le mois d'avril marque un temps fort de la vie municipale avec le vote du budget. Cette année encore, les voyants sont au vert, grâce à une gestion rigoureuse, à la création de la commune nouvelle qui a permis de stabiliser les dotations et à une recherche active de financement pour nos investissements. Nous poursuivons nos projets sans recourir à l'emprunt ni augmenter les impôts.

Parmi eux, la mise en sécurité des villages. Des réunions de concertation ont récemment eu lieu à Lompnieu et Samonod pour présenter les premières préconisations de l'Agence départementale d'ingénierie. Je remercie les riverains pour leur participation, ainsi que pour leur écoute et leur compréhension des contraintes liées à ces projets.

À Lompnieu, une phase de tests sera mise en place début juin, ce pour une durée d'un mois afin d'évaluer les solutions proposées. Un comptage de vitesse sera également effectué. Du côté de Samonod, une réflexion complémentaire est nécessaire. Les travaux envisagés poursuivent un double objectif : assurer la sécurité des piétons et réduire la vitesse de

circulation. Cependant, concilier ces deux enjeux reste complexe au regard des contraintes techniques du site. Des plans topographiques seront nécessaires pour affiner les scénarios. En attendant, des mesures simples et peu coûteuses (signalétique, marquage) seront mises en place, comme ce sera également le cas à Sutrieu.

La sécurité, comme le vivre ensemble, est l'affaire de tous. Vous trouverez dans ce numéro quelques rappels de bon sens pour mieux partager l'espace public et préserver la qualité de vie dans nos villages.

La réhabilitation de la mairie de Sutrieu est désormais achevée, avec un chantier rondement mené par des entreprises locales. Nous avons également confié la réfection des peintures du bureau à la Sauvegarde de l'enfant dans le cadre d'un chantier participatif. Une démarche vertueuse qui mérite d'être connue. Nous vous invitons à venir découvrir les lieux lors des **portes ouvertes** le samedi 14 juin. Nous vous accueillerons à partir de 10 heures avant le coupé de ruban à 11 heures.

Enfin, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera arrêté dans les semaines à venir. Vous retrouverez tous les détails dans le dossier central de ce bulletin.

Avec le retour des beaux jours, je vous souhaite un printemps plein d'élan et de projets. Vos élus restent comme toujours à votre écoute.

Pauline Godet,

Maire de Valromey-sur-Séran

Bonne retraite Francki !

Après 7 années passées dans notre commune, Francki Rasquier a fait valoir ses droits à la retraite. Nous le remercions pour son engagement, son sérieux et son savoir-faire qui ont été fort appréciés par ses collègues et l'équipe municipale.

Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite bien méritée !

Il est remplacé par Benjamin Debard, à qui nous souhaitons la bienvenue.



Benjamin Debard



Depuis la délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en décembre 2020, notre commune s'est engagée dans une démarche rigoureuse et concertée pour élaborer un document structurant l'aménagement futur de notre territoire.

Plus de quarante réunions ont été menées, associant élus, habitants, partenaires publics et institutionnels. Des réunions publiques et des échanges constants avec les Personnes Publiques Associées (PPA) ont permis d'assurer une transparence maximale sur un sujet qui touche tous les administrés, propriétaires fonciers ou non.

Le premier objectif du PLU était d'apporter une cohérence territoriale et une équité

entre les quatre communes fusionnées, en garantissant des règles d'urbanisme claires et adaptées aux enjeux actuels, notamment l'encadrement des constructions, pour un développement harmonieux et maîtrisé et la lutte contre l'habitat dispersé, qui favorise une urbanisation coûteuse et parfois incohérente.

Le second objectif était de se conformer au cadre réglementaire : compatibilité avec le SCoT et respect de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Cela impose une densification et une limitation de la consommation foncière, une approche essentielle pour préserver nos ressources et notre cadre de vie.

Au fil des discussions, ce travail a permis de

Le SCoT de Bugey Sud est entré en révision



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui a pour but d'organiser de manière cohérente notre territoire : logement, emploi, transports, environnement, services à la population...

Le SCoT a une portée réglementaire. Les documents d'urbanisme communaux et les opérations d'aménagement importantes doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT.

Le SCoT Bugey Sud date de 2018. Il a la particularité de correspondre au territoire de la CCBS (41 communes). Il est en révision car des écarts importants de trajectoire ont été constatés :

- La mise en œuvre opérationnelle des objectifs du SCoT ne s'est pas traduite dans tous les documents locaux d'urbanisme, avec seulement 11 documents sur 42 compatibles avec le SCoT.
- L'urgence climatique et écologique impose des efforts de sobriété foncière non intégrés dans le document actuel.

Le SCoT est un document concerté. Des ateliers participatifs ont déjà eu lieu, d'autres formes de concertation et de participation sont possibles !

Rendez-vous sur le Site de la CCBS.

LE DOSSIER

mettre en avant une vision du territoire, avec des initiatives fortes pour préserver notre cadre de vie, maintenir une commune dynamique et accompagner la transition écologique et énergétique. Notons par exemple :

- Le soutien aux activités agricoles, en veillant à garantir un voisinage apaisé entre exploitations et habitations,
- La dynamisation du petit artisanat, notamment avec la zone d'activités de Sutrieu, qui a vocation à devenir un pôle bois-énergie,
- L'obligation d'installer des récupérateurs d'eau de pluie dans les nouveaux projets de construction ainsi que l'encouragement à installer des panneaux photovoltaïques en toiture,
- La promotion d'un habitat innovant avec un projet d'habitat partagé à Vieu.

Pour autant, ce document permettra l'accueil de nouvelles populations : 80 nouveaux habitants d'ici 2028, soit le double de la progres-

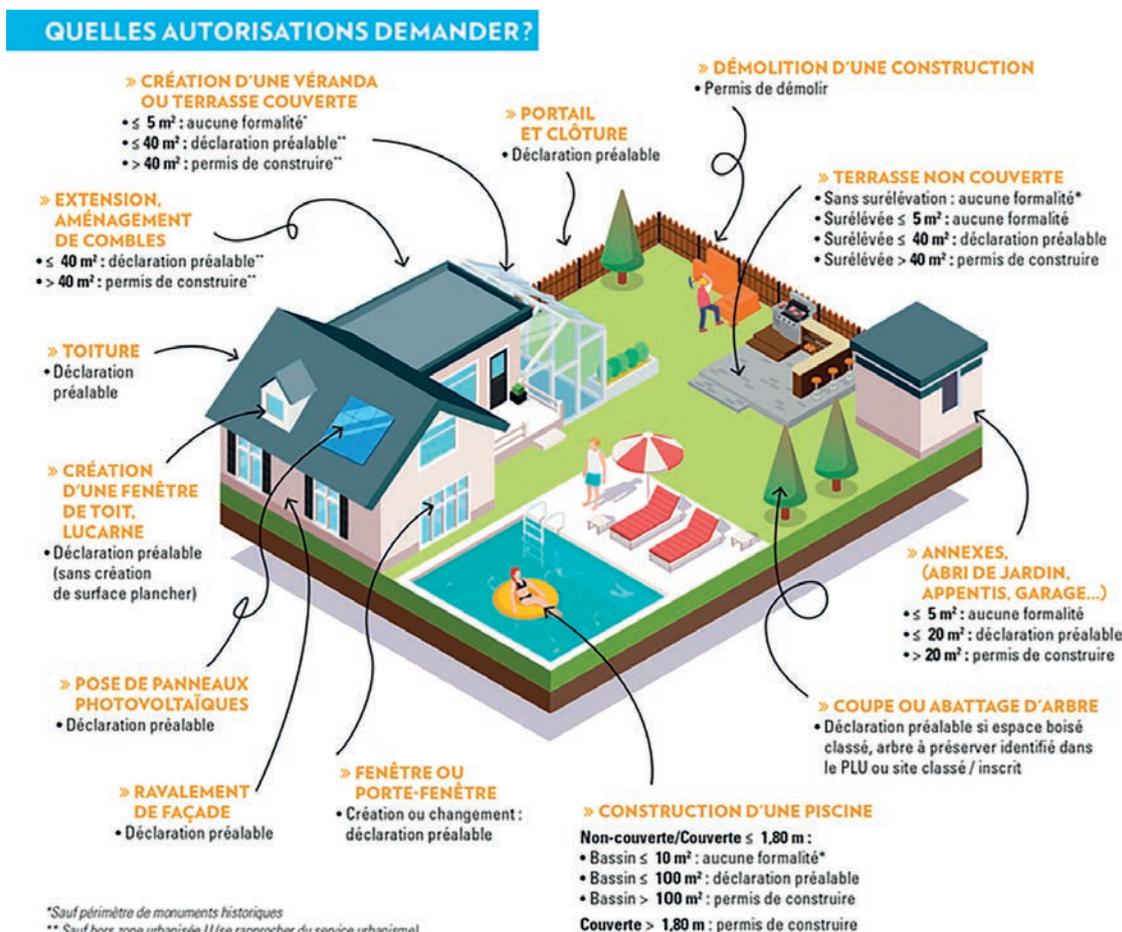
sion de la précédente décennie. En priorité dans les maisons inoccupées ou les bâtis mutables, mais aussi sur du foncier, dont la consommation d'ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) est limitée à 2 hectares contre 20 précédemment.

Nous espérons que les contraintes et enjeux ont été compris. Si certains voient dans ce PLU une perte de prérogatives foncières, il s'inscrit dans l'intérêt collectif et les exigences réglementaires (SCoT, loi ZAN) et environnementales.

Calendrier prévisionnel :

- Arrêt du PLU début juillet,
- Transmission du PLU arrêté aux PPA début juillet,
- Délai de remise des observations des Personnes Publiques Associées : mi-octobre,
- Enquête publique : novembre,
- Analyse et prise en compte des remarques des PPA et des observations du public,
- Approbation du PLU mi-février 2026.

Vous trouverez ci-après les différentes autorisations à demander en fonction du type de travaux effectués.



INFORMATIONS COMMUNALES

Budget et comptes administratifs

Comme chaque année, nous vous présentons de manière synthétique le bilan financier de l'année 2024. Les budgets de la commune sont déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, où ils sont à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'État dans le département.

• La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 1 120 000 € :

- Charges de gestion générale : 303 000 € ;
- Charges du personnel : 273 400 € ;
- Compensation de produits (CCBS, etc.) : 157 600 € ;
- Titres annulés sur exercice antérieur 3 900 € ;
- Indemnités élus, écoles, SIVOM, subventions, SDIS, SIEA : 377 000 € ;
- Charges financières : 1 800 € ;
- Créances irrécouvrables : 3 300 €.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 1 550 000€ :

- Impôts et taxes : 745 000 € ;
- Dotations et participations : 440 000 € ;
- Produits des domaines et ventes diverses : 115 000 € ;
- Locations d'appartements et des salles communales : 250 000 €.

• La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, intégrées dans un programme d'investissement préalablement défini.

- Subvention d'investissement (Département, Région, État) : 55 100 € ;
- Travaux : 266 400 € ;
- Remboursement des emprunts : 21 700 € ;
- Taxe d'aménagement : 10 200 € ;
- PLU : 13 000 €.

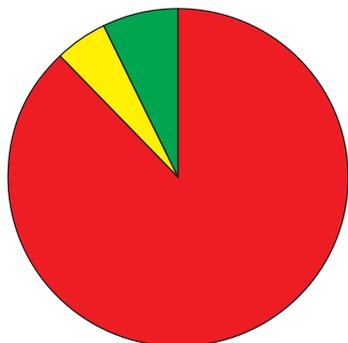
Pour faciliter la lecture, les chiffres ont été arrondis

• Les principales réalisations de l'année 2024

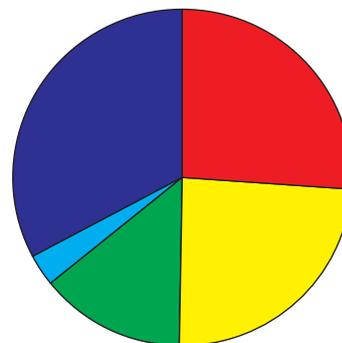
- Continuation des travaux pour la DECI (Défense Incendie),
- Démarrage des travaux de rénovation thermique bâtiment mairie de Sutrieu,
- Campagne de point à temps pour l'entretien des voiries communales,
- Poursuite de l'étude du PLU (Plan local d'urbanisme),
- Rénovation du patrimoine rural non classé sur l'ensemble de la commune,
- Achat d'une faucheuse.

• La forêt

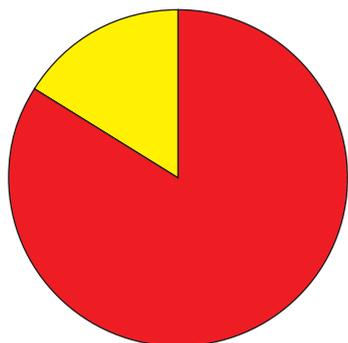
Les ventes de bois s'élèvent à 263 000 €, les charges de gestion à 158 000 € et les investissements dans le cadre du plan de relance à 42 700 €.



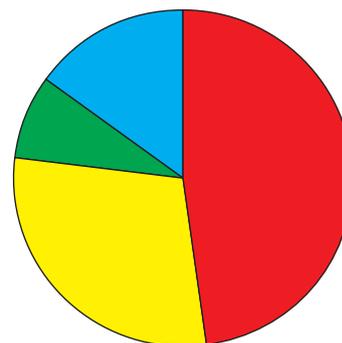
■ Travaux ■ PLU
■ Remboursement, emprunts



■ Charges de gestion générales ■ Charges de personnel
■ AC CCBS, FPIC et FNGIR ■ Titres annulés
■ Indemnités élus, écoles, SIVOM, SDIS, SIEA



■ Subventions d'investissement
■ Travaux



■ Impôts et taxes ■ Dotations et participations
■ Produits et ventes ■ Locations appartements et salles communales

Délibérations

Voici un compte-rendu succinct des délibérations du conseil municipal.

Les comptes-rendus complets sont disponibles à la Mairie, sur notre site internet et sur les tableaux d'affichage

Séance du 27 janvier

• Subvention Mayotte

Face à l'urgence de la situation à Mayotte, dévastée par le cyclone Chido, une subvention de 500 euros a été versée à la Croix Rouge pour le soutien des victimes. Vote à l'unanimité.

• Convention de bail avec la NEC (Nouvelles Énergies Citoyennes)

La NEC informe que la pose des panneaux photovoltaïques sur le hangar technique communal va se faire plus vite que prévu. Les panneaux seront posés sur une surface de 204 m². Une convention régissant les modalités de mise à disposition de la toiture du hangar et de l'entretien des équipements doit être signée. Vote à l'unanimité.

• Renégociation du loyer du local de l'Amicale de chasse de Belmont

L'association nous a fait part de ses difficultés financières dues à l'augmentation des dégâts causés par les sangliers. Madame le Maire propose de réduire le loyer à 300 euros pour couvrir la taxe foncière et la taxe d'ordures ménagères. Vote à l'unanimité.

• Reconduction de la convention avec VVR pour l'espace coworking

Une convention avait été signée en 2023. L'association met tout en œuvre pour animer et faire connaître cet espace de travail partagé ; malgré cela, l'augmentation de la fréquentation reste stable du fait de la généralisation de la fibre sur notre territoire et la baisse du télétravail. L'association accepte d'assurer l'animation de ce lieu pour une année supplémentaire aux mêmes conditions de loyer que celles précédemment mises en place. Vote à l'unanimité.

• Devis de travaux de réhabilitation de la fruitière et de l'école de Fitignieu

Des travaux de rénovation énergétique sont nécessaires dans les appartements communaux de Fitignieu afin d'en améliorer la performance ainsi que le confort des locataires. L'isolation des combles et sous-sols a été réalisée. Il a été décidé de changer les radiateurs électriques, d'améliorer le fonctionnement des VMC en place et de changer les fenêtres en double-vitrage pour un montant total de 57 560 euros. Quelques travaux de réfection de peintures sont également compris dans ces devis. Vote à l'unanimité.

• Mise en vente de la fruitière de Charancin

L'agence ORPI, mandatée pour l'estimation de la fruitière de Charancin, a mis en vente le bien pour un montant de 96 000 euros net vendeur. Des diagnostics énergétiques et d'assainissement sont en cours. Vote à l'unanimité.

• Signature du bail pour l'antenne FREE-Mobile

Le groupe FREE-Mobile a sollicité la commune pour l'implantation d'une antenne relais pour le déploiement

de la 5G au molard de Linod. L'antenne déjà présente appartient à Orange. Free-Mobile n'en aura plus le droit d'exploitation fin 2025. Le loyer forfaitaire annuel du bail, toutes charges incluses, sera de 8 000 euros. Vote à l'unanimité.

Séance du 17 mars

• Nouveau débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Les élus ont la possibilité de prévoir une zone constructible supplémentaire en un seul tènement. Le choix s'est porté sur le village de Sutrieu. Une Opération d'Aménagement et de Programmation encadrera la construction sur ces parcelles afin de garantir une densification cohérente avec les objectifs du PLU.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD.

• Subvention classe découverte

L'école publique de Champagne-en-Valromey organise une classe découverte de 3 jours à Arâches-la-Frasse (74) et nous sollicite pour une subvention de 80 euros par élève de notre commune. Coût total : 1 440 euros. Vote à l'unanimité.

• Convention AD01

Dans le cadre de l'opération de sécurisation des villages de Lompnieu et Sutrieu, une mission complémentaire de l'Agence Départementale de l'Ingénierie de l'Ain est nécessaire pour un coût de 2 500 euros HT. Vote à l'unanimité.

• Achat d'un camion-benne

L'acquisition d'un camion-benne est indispensable suite à la défaillance du camion actuel. Le choix s'est porté sur un IVECO de faible kilométrage. La reprise de l'ancien véhicule sera négocié avec le garagiste. Vote à l'unanimité.

• Projet halle et présentation du projet du parking de la mairie de Chongnes

L'entreprise Lyaudet est retenue pour la halle, en raison de son devis légèrement inférieur aux autres et son délai d'intervention plus rapide.

• Convention de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF (Etablissement Public Foncier)

Une convention doit être signée pour le portage et la mise à disposition du terrain à Vieu appartenant à Madame Foray. L'acquisition en est confiée à l'EPF par convention de portage. Le prix d'achat était de 45 850 euros HT pour une surface de 3 275 m². Au terme de ce portage, la commune s'engage à racheter le tènement. Vote à l'unanimité.

Projet de centrale hydroélectrique sur le Séran : point d'étape

La société Heling Enr étudie un projet de centrale hydroélectrique sur le Séran avec l'accord de la commune. Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans le développement local et durable des ENR (énergies renouvelables). À ce jour, aucun élément nouveau ou décisif n'est à signaler. Plusieurs points restent en suspens, notamment sur le plan foncier : certaines acquisitions indispensables à la réalisation du projet ne sont pas encore effectives.

Par ailleurs, la présence d'une canalisation du syndicat intercommunal des eaux du Valromey, située sous le chemin communal concerné par le tracé initial, soulève une contrainte technique importante. Les élus ne souhaitent pas que cette canalisation soit déviée, ce qui impose à l'entreprise de repenser le tracé de la conduite de la centrale. D'autres questions restent également en attente de réponses, notamment sur les impacts environnementaux, l'insertion paysagère du projet ainsi que sa viabilité économique. Aucune délibération du conseil municipal ne pourra être envisagée tant que ces réponses n'auront pas été apportées.

L'entreprise a fait savoir qu'elle mettait en sommeil le projet le temps de régler les questions liées au foncier. **La concertation engagée reste cependant ouverte : chaque habitant peut continuer à s'informer et s'exprimer, soit directement en mairie, soit via le site internet dédié à la concertation : hydro-valromey.fr** Nous nous engageons à revenir vers vous dès que de nouveaux éléments concrets seront disponibles.



Vers un avenir plus durable !



Après l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente et la mairie de Belmont, c'est désormais la toiture du hangar communal qui est équipée de 204 m² de panneaux solaires.

Ce projet est porté par la NEC (Nouvelle Énergie Citoyenne), une structure locale engagée dans la production citoyenne d'énergie renouvelable. L'investissement total, à la charge de la NEC, s'élève à environ 73 700 € TTC, incluant l'installation, le raccordement et les frais annexes.

L'opération se fait sous forme de location de toiture, permettant à la commune de soutenir la transition écologique sans engager de dépenses, tout en valorisant son patrimoine. À l'issue du bail de 20 ans, les panneaux seront restitués à la commune. Ceux-ci seront prochainement raccordés au réseau.

Une nouvelle étape concrète vers un avenir plus durable

Projets de Chongnes : halle et parking

L'équipe municipale travaille sur l'aménagement du parking de la mairie déléguée de Chongnes ainsi que sur la construction d'une halle.

Ces travaux permettront l'embellissement du quartier et un accès facilité pour les visiteurs.

Une halle sera également construite pour permettre aux utilisateurs de la salle de profiter pleinement de l'extérieur et les protéger de la pluie ou du soleil. Le jardin sera sécurisé par l'installation de 2 portails de chaque côté du bâtiment.

L'appentis existant qui abritait les anciennes toilettes sera remis en état pour accueillir un point d'eau et une cuisine d'été.

Vous trouverez ci-contre le projet.



Protection des sentiers : des panneaux d'interdiction des véhicules motorisés

Dans un souci de préservation des sentiers et de tranquillité pour les promeneurs, la commune a pris un arrêté municipal interdisant le passage de véhicules motorisés (quads, motos...) sur certains chemins communaux. Les panneaux d'interdiction d'accès aux quads et autres véhicules motorisés vont être prochainement installés (retard dans la livraison de la commande). Cette démarche vise à rappeler la réglementation en vigueur et à garantir un usage respectueux de nos espaces naturels, qui doivent être accessibles à tous.

Rénovation de la mairie de Sutrieu

Le chantier de rénovation énergétique de la mairie de Sutrieu, à l'occasion duquel il a été prévu d'embellir les façades, est en cours depuis octobre 2024.

La réception des travaux a eu lieu le 16 mai 2025, ce qui permettra l'inauguration de la mairie rénovée le 14 juin 2025.

A compter du 1^{er} juillet, les deux appartements seront proposés à la location. Pour les personnes intéressés, vous pouvez contacter la mairie.



De nouveaux bancs et tables

Dans la continuité de l'aménagement de nos espaces naturels, de nouvelles tables de pique-nique et de nouveaux bancs ont récemment été installés sur plusieurs sites de randonnée et points d'intérêt touristique. Ces équipements viennent compléter ceux déjà en place depuis quelques années.

Nous vous invitons à venir (re)découvrir ces coins de nature et à profiter pleinement de ces nouveaux équipements !



Travaux et voiries

Voirie communales - CCBS

Sur l'année 2025, voici les voiries retenues par la commission voirie CCBS :

- impasse de Blanod (Sutrieu), tranchée drainante : 30 000 €,
- rue des Deux Fontaines (Belmont), réfection de la chaussée en enrobé : 51 000 €,
- chemin de Chavillieu (Lompnieu), reprofilage de la chaussée : 35 000 €,
- rue de la Comture (Luthézieu), renouvellement du revêtement : 21 000 €,
- rue Sous Bioléaz, réfection de la voirie : 16 000 €,
- chemin sur les Bois (Don), renouvellement de l'enduit : 9 000 €,
- chemin des Carrières (Belmont), renouvellement de l'enduit : 54 000 €,

Soit un total de réfection des voiries de 216 000 €. Au cours du mois de juillet 2025, près de 30 tonnes de points à temps seront également posées.

Travaux dans la commune

Sur l'année 2025, plusieurs projets ont été identifiés et sont ou seront réalisés par nos employés :

- aménagement du parking de Chongnes,
- installation de bancs et tables de pique-nique (Chemin de Treby, gorges de Thurignin, voie romaine, mairie de Sutrieu et cascade de Cerveyrieu),
- création d'une nouvelle haie au niveau du jeu de boules de Lompnieu.

La commune est en phase de réflexion sur :

- la réfection de la place de l'église à Lompnieu, travaux sur 2025,
- le recensement des chemins en voie de finalisation sur l'ensemble des 4 communes,
- la réalisation de travaux de sécurité dans l'objectif de diminuer la vitesse sur Lompnieu, Samonod et Sutrieu.





Partez à la découverte des étoiles

Un lieu unique pour explorer l'univers... les pieds sur Terre!

Situé au cœur du Bugey, à 900 m d'altitude, l'Observatoire de la Lèbe vous accueille toute l'année pour vivre des expériences astronomiques inoubliables. Sous un ciel pur, loin de toute pollution lumineuse, venez observer, comprendre et rêver avec les étoiles.

Nos activités

- Soirées observation au telescope
- Séances de planetarium immersive
- Ateliers ludiques pour petits et grands
- Séances et ateliers scolaires du CP au Lycée (sur place et en itinérance)
- Stages, conférences exposition

Des événements toute l'année!

Suivez notre programmation riche et variée : Nuits des Étoiles, Fête de la Science, festivals, expositions, séances et ateliers... Consultez notre agenda en ligne pour ne rien manquer :

www.observatoiredelalebe.fr/informations-et-agenda/

Informations et réservations

Observatoire de la Lèbe – 669 chemin des étoiles –
01260 Valromey-sur-Séran

 www.observatoiredelalebe.fr

 04 79 87 67 31

 info@observatoiredelalebe.fr

2025 : Cap sur la Lune!

Un nouveau film au planétarium : « Entre ciel et Terre, la Lune ».

Un voyage immersif proposé par le planétarium de la Cité des sciences et de l'industrie.

Ce spectacle vous amène à comprendre les mouvements, l'origine et l'histoire de la Lune tout en suivant le fil de l'évolution humaine.

NOUVEAU – Panorama du ciel nocturne

Partez à la découverte du ciel étoilé lors d'une séance immersive commentée par un médiateur scientifique sous le dôme du planétarium.

Un voyage captivant à travers constellations et phénomènes astronomiques.



Après-midi des aînés sous le signe de l'accordéon

Le jeudi 10 avril, nos aînés ont participé à la « **légende de l'accordéon** », animation organisée par la commission sociale. Un récit raconté avec passion par Philippe Pin, qui nous a plongés dans l'histoire surprenante de l'accordéon aux mille et un secrets : une aventure unique où l'amour, la haine et la force humaine ont sculpté le destin de cet instrument. Une soixantaine de personnes ont répondu présent et vivement apprécié la qualité du spectacle.



Chasse aux œufs

Les cloches sont passées un peu en avance sur la commune !

Le samedi 19 avril s'est déroulée la chasse aux œufs sur le site de l'Adoue, organisée par la commission sociale.

Une matinée bien remplie pour ces 46 enfants présents, qui ont profité de la bonne organisation et fait le plein de gourmandises.

Ce moment joyeux s'est terminé par un goûter fort apprécié de tous.



Soirée théâtre

Le samedi 5 avril, nous avons eu le plaisir de recevoir la Compagnie du Mont Royal et son spectacle « **Accords et désaccords** ». Plus de 90 personnes étaient présentes, fidèles à nos rendez-vous culture. Le mélange chants lyriques et humour a fait le bonheur des spectateurs.

Réservez d'ores et déjà la date du prochain spectacle : soirée magie le samedi 22 novembre.



AGENDA

Dimanche 18 mai : Valromeysanne à Champagne-en-Valromey et Artemare

Samedi 14 juin : Inauguration de la mairie de Sutrieu : visite à partir de 10 h, coupe de ruban à 11 h

Dimanche 15 juin : Dépôt de gerbe à la Stèle Dugone à 11 h suivi du dépôt de gerbe à Saint-Maurice

Dimanche 3 août : Brocante organisée par la Croix Rouge à la salle polyvalente de Belmont

Du 4 au 8 août : 29^e semaine artistique à la salle des fêtes de Chongnes (aquarelle, acrylique, dessin, carnet de voyage, vannerie et modelage terre)

28 septembre : Repas partagé organisé par la Dondelette au parc de Don (ou salle de Chongnes si mauvais temps)

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Le 28 janvier, **Eliott MEGRET**, fils de Maé AYMONT et Christophe MEGRET (Don)
- Le 4 février, **Abigail LARIVOIRE**, fille de Marie LARIVOIRE et Philip JONES (Vieu)
- Le 11 mars, **Linaya VOISIN ECHEB**, fille de Mégane VOISIN et Hamid ECHEB (Mélines)
- Le 13 mars, **Alice BOUTILIER**, fille de Katarzyna BACHNIAK et d'Alexandre BOUTILIER (Belmont)
- Le 29 avril, **Lyvia CHAVERNOZ**, fille de Laura BAPTISTE et de Fabien CHAVERNOZ (Champdossin)

Décès

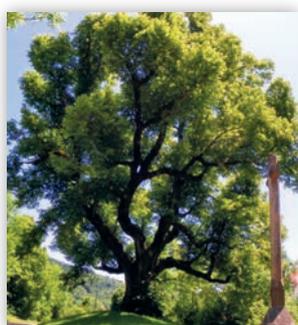
- Le 12 février, **Jean HUMBERT** (Cossonod)
- Le 18 février, **Aline GOJOZ née PADILLA** (Vieu)
- Le 12 avril, **Suzy BOLLINET née GESLER** (Linod)

PROTÉGEONS NOTRE NATURE !

Arbres remarquables

Vous connaissez un arbre qui vous semble exceptionnel par sa forme, ses dimensions, son histoire, son emplacement (arbre du quartier, arbre du jardin...). Déclarez-le sur la plateforme participative d'observation des arbres remarquables du CAUE de l'Ain !

Vous pourrez ainsi retrouver tous les arbres des territoires...dont le vôtre !
<https://ain.observatoiredesarbres.fr/fr/portail/417/index.html>



Une naissance, un arbre !

L'équipe municipale a décidé de planter un arbre pour tout enfant né sur la commune.

C'est un geste fort pour l'environnement. Le changement climatique renforce l'intensité et la fréquence d'événements extrêmes tels que les épisodes de canicules ou les fortes pluies provoquant sécheresses ou inondations. Les capacités physiques et physiologiques des arbres sont connues pour limiter les effets de certains de ces événements grâce, par exemple, à l'ombrage ou l'évapotranspiration des feuilles pour le rafraîchissement. La végétalisation est aujourd'hui reconnue comme une des réponses aux enjeux du changement climatique, mais aussi à ceux de la perte de biodiversité. En effet, les arbres fournissent gîtes et couverts à de nombreuses espèces.



L'Echo des Hameaux

1, place de la Mairie • 01260 Valromey-sur-Séran •
Tél. : 04 79 87 33 57

Directeur de la Publication : Pauline Godet • **Rédacteur et Crédits Photos** : Commission culturelle • Mise en page et impression : Gonnet Imprimeur • Tirage : 930 exemplaires.